

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES – SOFISTES

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales régissent la relation contractuelle entre, d'une part, la personne physique ou morale, à des fins professionnelles que privées, qui commande des Services SOFISTES, et, d'autre part, l'association sans but lucratif SOFISTES (ayant son siège social à 7604 Callenelle, Rue de Tournai, 74).

2. Généralités et définitions

2.1. Les Services SOFISTES sont prestés uniquement en Belgique.

2.2. Le contrat et le rapport de prestation sont fournis en français uniquement.

Le Client ne pourra avancer le fait qu'il ne maîtrise pas suffisamment la langue pour invoquer la non applicabilité de l'une ou plusieurs des conditions.

2.3. Le Client commande toujours les Services SOFISTES en son nom et pour son compte et il ne peut se prévaloir d'exceptions de droit ou de fait liées à un mandat ou une procuration conférées par un ou des tiers, pour retarder, suspendre ou cesser l'exécution de ses obligations envers SOFISTES ou le vendeur.

3. Conclusion du contrat et renonciation

3.1. Les formulaires de réservation et la description des services SOFISTES en ligne ne constituent pas ni une offre au sens civil du terme, ni un contrat. SOFISTES se réserve le droit de renoncer à la prise de commande.

Le contrat de services est conclu au moment de la confirmation de la commande.

SOFISTES se réserve le droit de demander des informations supplémentaires et de refuser l'exécution de la commande. SOFISTES peut également refuser d'exécuter les commandes conclues lorsqu'il apparaît que le Client a l'intention de revendre lui-même les Services SOFISTES.

3.2. Tout client a le droit de renoncer à l'achat de la prestation, sans pénalité ni justification, avant les 2 jours calendrier de la date de prestation. La rétractation doit être adressée par mail ou par téléphone. Dans le cas contraire, ainsi qu'en cas de déplacement inutile, 50% du coût de la visite sera facturé.

3.3. Toute réclamation relative à la commande peut être adressée via le site internet ou par téléphone (069/495510 - jours ouvrables de 9h à 17h).

3.4. Ces dispositions contractuelles sont envoyées au client à une date qui précède la prestation. Sans retour de la part du client avant la prestation de la commande, celles-ci sont considérées comme acceptées.

4. Modalités d'exécution

4.1. La date d'exécution des Services SOFISTES sera confirmée par courrier ou par e-mail adressé au Client. Le Client pourra modifier la date fixée, dans le respect des conditions fixées dans le courrier de confirmation, par retour de courrier ou téléphone, moyennant la prise en charge des éventuels frais et modifications de coûts liés à ce changement de date.

4.2. SOFISTES peut confier la prestation de ses services à un tiers, dans les limites permises par les dispositions légales et les règles en matière d'agrément ou d'accréditation. Le Client accepte que l'identité exacte du prestataire lui soit communiquée après qu'il ait fait connaître ses disponibilités pour

la date de prestation des Services SOFISTES. Les présentes conditions générales s'appliquent alors directement entre le client et le sous-traitant identifié. SOFISTES communiquera l'identité et les coordonnées du sous-traitant au client. Celui-ci doit soit marquer son accord par écrit sur l'identité du sous-traitant, soit peut renoncer à une commande pour un motif d'identité du sous-traitant dans les 5 jours ouvrables à dater de la communication. Au-delà de cette période de 5 jours, l'accord est supposé conclu.

4.3. Les Services SOFISTES fournissent un rapport ou certificat comportant le résultat de l'expertise, analyse ou contrôle de l'installation soumise par le Client. Ceux-ci sont établis en français en un seul exemplaire et au nom et pour compte du Client, même si celui-ci a déclaré agir pour compte d'un tiers. Ils sont envoyés par e-mail ou par la poste, ou disposés sur une interface particulière d'utilisation au Client après paiement complet des Services.

4.4. Le Client a la responsabilité de la conservation du rapport, dès lors qu'il lui a été fourni. Sauf en cas d'obligation légale ou résultant d'une accréditation, SOFISTES ne sera plus tenu de délivrer au Client une nouvelle copie d'un Rapport après l'expiration d'un délai de 5 ans suivant la date d'envoi de l'original.

4.5. Les conclusions du Rapport ou Certification concernent exclusivement l'installation présentée par le Client au moment de l'intervention. Toute extension à l'installation ou rajout ultérieur n'est en aucun cas couvert par le présent rapport et doit faire l'objet, selon sa nature, d'une visite complémentaire.

4.6. Le déplacement de l'agent chargé de l'exécution de la mission constitue un élément de l'exécution du service en tant que tel.

4.7. Selon la prestation demandée, le Client est tenu de mettre à disposition de l'agent SOFISTES tous les documents requis et nécessaires à l'exécution du service. Le Client est tenu d'obtenir les autorisations d'accès éventuelles, accompagner l'agent visitant si nécessaire, lui fournir les directives à respecter et mettre à disposition les éventuels appareils de sécurité de l'installation examinée. Le Client est tenu de rendre l'installation visitée accessible et sécurisée. En particulier, le Client a la responsabilité de déconnecter tout équipement pouvant être affecté par la mission d'inspection, par exemple des équipements dont la coupure électrique peut en affecter le fonctionnement. Le Client est tenu de communiquer à SOFISTES toute information pertinente relative à la sécurité, santé et hygiène de l'agent visiteur sur l'installation visée.

SOFISTES ne peut garantir la bonne prestation de ses services en cas de manquement à ces dispositions. Le Client ne pourra cependant refuser le paiement de la prestation.

5. Obligations des parties – Responsabilité

5.1. SOFISTES est tenu uniquement par les obligations imposées par la réglementation applicable aux organismes de contrôle agréés et ne pourra être rendu responsable si elle a exécuté ses prestations conformément à cette réglementation. L'organisme est également tenu de respecter les obligations légales impératives relatives à sa mission.

5.2. Le Client reconnaît par l'acceptation du contrat, que SOFISTES ne se substitue pas au Client, ni ne le libère de ses obligations. SOFISTES n'assume, ne limite, n'annule ni ne décharge le Client d'aucune de ses obligations vis-à-vis d'un tiers quelconque.

5.3. La prestation de contrôle de SOFISTES ne porte que sur la partie visible de l'installation.

5.4. Toute réclamation doit être envoyée dans les 60 jours suivant la date d'émission du rapport de contrôle. Si la réclamation est justifiée, SOFISTES effectuera à ses frais une nouvelle visite de contrôle portant sur la réclamation émise.

5.5. SOFISTES ne peut être tenu responsable envers le Client que de son dol ou de sa faute lourde ou de celle de ses préposés ou mandataires, ainsi que de l'inexécution d'une prestation obligatoire du

contrat, sauf en cas de la force majeure. Les règles générales relatives à la responsabilité civile sont applicables.

Le montant dû par SOFISTES vers son Client, dans le cas où sa responsabilité est établie, pour les pertes, dommages ou dépenses, quelle que soit leurs nature et origine, excepté le cas de décès ou dommage corporel causé au Client, est limité, pour chaque préjudice, au coût HTVA de la prestation décrite dans le contrat relatif auquel le dol, la faute ou l'inexécution a causé ce préjudice.

5.6. Dans le cas d'un manquement de la part du Client relatif à une de ses obligations contractuelles ou d'une information non correcte ou incomplète fournie par ce dernier à SOFISTES, SOFISTES n'assumera aucune responsabilité à l'égard du Client ou des tiers pour des dommages qui résultent de cette erreur du Client.

Dans le cas où le Client subit, à la suite du contrôle SOFISTES, une perte de profits, production, d'activités (ou frais engagés à la suite d'une interruption d'activités), perte de revenus, perte d'opportunités, perte de contrats, perte de profit escomptés, perte d'usage, perte de Clientèle ou atteinte à la réputation, non réalisation d'économies anticipées, frais ou dépenses engagés pour procéder à un rappel de produits, frais ou dépenses engagés pour atténuer la perte et la perte ou le dommage résultant des actions engagées par des tiers (y compris, sans que cela soit limitatif, les actions en responsabilité du fait des produits), SOFISTES ne pourra être tenu pour responsable.

Le Client est tenu d'informer ses assureurs des présentes conditions générales et de veiller à ce que les termes de cet article leur soient opposables.

5.7. Tout retard d'exécution de SOFISTES ne donne droit à aucune indemnisation ni intérêt, sauf accord contraire entre les parties. Bien que SOFISTES mette tout en œuvre pour respecter ses délais de prestation, ceux-ci ne constituent pas une condition essentielle du contrat de services.

6. Propriété intellectuelle et transfert de propriété

Tous les droits, en particulier de propriété intellectuelle, sur les rapports émis par SOFISTES, sur les données qu'ils contiennent et leurs bases de données, demeurent la propriété exclusive de SOFISTES. Par le présent contrat, le Client est autorisé à utiliser le rapport pour ses besoins strictement personnels ou, le cas échéant, le transmettre au propriétaire ou locataire du bien qu'il cède ou loue.

Tous les droits de reproduction, communication, modification du rapport sont expressément réservés à SOFISTES.

Les rapports de contrôle restent la propriété exclusive de SOFISTES jusqu'au paiement de la facture (dérogation à l'article 1583 du Code civil). Le risque de perte ou dommage est cependant transféré au Client dès la prise de possession du rapport.

SOFISTES ne met pas les conditions de la référence à l'accréditation à disposition de ses clients.

SOFISTES s'engage à traiter les rapports et les données qu'ils contiennent de manière confidentielle. Outre le Client, seule une autorité légale supérieure peut être en droit de consulter les rapports. Si tel est le cas, le Client en sera averti.

7. Prix et facturation

Le prix qui s'applique aux services convenus est celui qui était applicable au moment de la commande.

Néanmoins, si certaines informations fournies par le Client s'avèrent incomplètes ou inexactes, et qu'elles engendrent des examens complémentaires à ceux initialement prévus, le prix de la prestation peut être modifié.

8. Conditions de paiement

Le paiement de la prestation peut être effectué sur place en cash, ou par virement bancaire à la réception de la facture, adressé aux coordonnées bancaires mentionnées sur celle-ci.
Le rapport de prestation est fourni dès la réception du paiement.

Tout refus ou impossibilité de paiement doit être communiqué au plus tôt avant le début de la prestation.

En cas d'arriérés de paiement, SOFISTES se réserve le droit de suspendre ses prestations et de les reprendre dès que le paiement est en ordre.

En cas de retard de paiement (dépassement de la date d'échéance), SOFISTES peut exiger une majoration de 20% des sommes dues. Toute modification de la situation du Client n'exclut en rien l'obligation de paiement des factures dues.

9. Force Majeure

En cas de force majeure (y compris – sans être exhaustif – les catastrophes naturelles, la guerre, les activités terroristes, les mouvements sociaux, l'absence de permis, la maladie, le décès ou la démission de l'agent visitant, le non-respect par le Client de ses obligations contractuelles), SOFISTES peut être empêché, indépendamment de sa volonté, d'exécuter tout ou partie de son service. Dans ce cas, un nouveau rendez-vous sera fixé avec le Client afin d'exécuter le contrat.

10. Résiliation

SOFISTES se réserve le droit de résiliation du contrat de services, sans paiement d'indemnité, dans les cas où la sécurité ou l'intégrité du personnel SOFISTES peut être mise en cause, y compris dans le cas où l'accompagnement d'un personnel extérieur ou la fourniture d'appareils de sécurité, documents ou directives claires sont jugés insuffisants ; dans le cas où des pressions physiques ou morales sont exercées sur l'agent visiteur afin d'influencer les conclusions du rapport d'inspection, d'analyse ou certificat ; dans le cas du manque d'autorisation fournie afin d'accéder sur le site de visite ; dans le cas de force majeure ; dans le cas de non-paiement d'indemnité ou d'un litige lié à une ou plusieurs prestations antérieures.

11. Plainte

Toute plainte est à adresser par courrier postal ou électronique. Un accusé de réception sera émis. Elle sera traitée par les Directions Qualité et Technique, et un retour sera fourni dans les meilleurs délais.

12. Divers

En cas de contestation, déclaration illégale ou inapplicabilité d'une disposition des présentes conditions générales, la validité, la légalité et l'opposabilité des autres dispositions n'en seraient pas affectées ou diminuées.

13. Droit applicable et résolution des litiges

Pour tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales, un règlement à l'amiable sera privilégié. Néanmoins, si le conflit perdure, il sera tranché selon le droit belge, exclusivement par les tribunaux compétents, les parties faisant d'ores et déjà choix de la langue française pour la procédure.

Date de mise à jour : 29-03-24